



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 09 SEPTEMBRE 2025 A 18H30

Le Conseil Municipal de la commune de FRESNES EN SAULNOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 02 septembre 2025, adressée par M. CIARAMELLA Raphaël, Maire

M. le Maire ouvre la séance à 18h30

Étaient présents : M CIARAMELLA Raphaël, M. CADARIO Jean-Claude, M RICATTE Jean-Paul, M. Xavier RICATTE, Mme VARINOT Marilyne, M VELJA Christophe, M VAUCHER Laurent, LOUIS Amélie, LUBINEAU Jean,

Arrivée de Mme VARINOT Marilyne à 19h30 à partir du point N°2

Absents excusés : M STARCK Stéphane, Mme Anne Sarah SAOUIB HENGEL,

Secrétaire de séance : M VELJA Christophe

Objet de la délibération : Renouvellement du parc éolien sur la commune e Fresnes en Saulnois

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le renouvellement du parc éolien de la commune de Fresnes en Saulnois. Le Conseil Municipal donne son accord pour renouvellement du parc éolien à la société Cube Green Energy 612 rue de la Chaude Rivière 59800 LILLE et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

Vote : 7 pour - 1 contre - 0 abstention

Mr Laurent Vaucher n'a pas pris part au vote étant concerné.

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre des amendes de police pour des chicanes rue principale

Après avoir pris connaissance du projet pour la création de ralentisseurs et le devis de SNH correspondants
Le conseil municipal à l'unanimité,

1- Adopte l'opération

2- Décide sa réalisation

3- Arrête le plan de financement suivant :

Montant TTC de l'opération : 16 251,60 €

Montant HT de l'opération 13 543,00 €

Subvention au titre des amendes de police : 30 % soit 4 062,90€

Part à la charge de la commune : 70 % soit 9 480,10

Monsieur le Maire est dès à présent autorisé à signer tous les documents nécessaires pour ce projet.

Objet de la délibération : Convention relative à l'aménagement de deux chicanes aux entrées de la rue principale à la traversée du village (RD 21) sur le territoire de la commune

Le Maire rappelle le projet de travaux concernant la réalisation de l'aménagement de la traversée du village (RD 21) sur le territoire de la commune.

A cet égard, une convention entre le département et la commune doit être établie pour réaliser ces travaux en bonne et due forme est obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire en qualité de représentant de la commune de Fresnes en Saulnois, à signer cette convention avec le département de la Moselle.

Objet de la délibération : Signature d'une convention CTG avec la CAF

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la caisse d'Allocations Familiales de Moselle avant fin 2025 afin de conserver les financements alloués par la CAF sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion et autorise le Maire à signer la convention Territoriale Globale et tout document y afférent.

Objet de la délibération : Facturation mise à disposition l'employé communal et de matériel divers suite à l'incident de l'éolienne N°4.

Après avoir entendu l'exposé du maire concernant la facturation à la Société Cube Green Energy d'un montant de 5 775 € pour la mise en sécurité du parc éolien suite à l'incident de l'éolienne N°4 survenu le 16/07/2025. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet de la délibération : Résiliation bail d'occupation du garage communal (locataires Mr Thanchot Julien et Madame L'Huillier Mélissa)

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la nécessité de résilier le bail d'occupation du garage communal afin de pouvoir y stocker du matériel communal, qui est actuellement loué à Mr Thanchot Julien et Madame L'Huillier Mélissa.

Un courrier en recommandé sera envoyé aux locataires actuels, 3 mois avant la reconduction tacite du bail. Le conseil Municipal accepte la résiliation du bail d'occupation du garage communal.

Vote : 5 pour 4 abstentions 0 contre

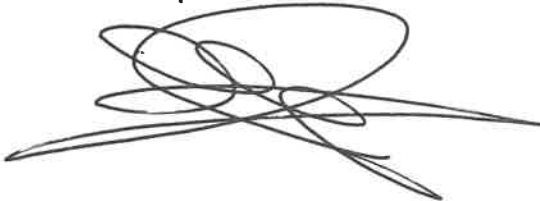
Objet de la délibération : Demande de mise à disposition d'un terrain communal (SANA)

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la demande de l'association SANA pour une mise à disposition du talus attenant l'église et la parcelle N°54 section N°60 appartenant à la commune par l'association SANA pour la création d'un beau jardin.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer une convention avec l'association SANA.

La séance est levée à 20h00

Le Secrétaire de séance
Christophe VELJA



Le Maire
Raphaël CIARAMELLA

